



PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023

Le 10 mars 2023,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de **M. Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents :

Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE ;

MM. : Antonio DA COSTA, Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND

Était absente mais a donné pouvoir : **Marion LIPAROTI** qui a donné pouvoir à **Jérôme OLIVIER** ;

Était absente : **Laurence ROCHAS**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h40.

M. le maire demande l'accord du conseil pour modification de l'ordre du jour par rajout d'une délibération corrective. Modification acceptée à l'unanimité

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 10 février 2023.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire le soumet au vote.

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

2) DELIBERATION 2023-07 portant modification sur la délibération 2023-01

Monsieur le maire demande l'autorisation de modifier les chapitres ci-dessous des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023.

Cette autorisation, à hauteur d'un quart du budget d'investissement portera sur les chapitres suivants :

- Chapitre 20 : 3 524.95€
- Chapitre 21 : 82 918.75€
- Chapitre 23 : 7 500,00€ *Suppression de ce chapitre*

La délibération 2023-07 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité (8 voix)



3) DELIBERATION CONCERNANT L'AMENAGEMENT D'UN PLATEAU MULTISPORT

Monsieur le maire présente le projet d'installation d'un plateau multisport sur l'actuel emplacement du terrain de tennis. Fournisseur AGORESPACE.

Coût de l'installation HT 72 625,00 € soit 87 150,00 € TTC.

Après subventions le reste à charge pour la commune sera de 29 050,00 €TTC (hors FCTVA).

Mme Gerber émet des réserves sur le coût global de l'équipement qu'elle trouve excessif, et ne correspondrait pas au coût réel du matériel et de la main d'œuvre et s'insurge contre les sommes demandées aux communes lorsque des subventions sont accordées. Cependant, elle ne s'oppose pas au projet dans son idée première.

La délibération n°2023-05 est soumise **au vote et adoptée par 7 voix et une abstention.**

4) DELIBERATION CONCERNANT LE CONTRAT AMO POUR LE PLATEAU MULTISPORT

Monsieur le Maire souhaite signer un contrat « assistant maître d'ouvrage » (AMO) avec la société INTEGRAL ENVIRONNEMENT à Puiseux pour suivre l'installation du plateau multisport. La mission consistera entre autre à la préparation du dossier de demandes de subvention, à son suivi et son versement intégral. Ainsi que le contrôle de la bonne exécution du chantier.

Coût de la mission HT 3 900,00 € soit 4 680,00 € TTC.

Après subventions le reste à charge pour la commune sera de 1 560,00 €TTC (hors FCTVA).

La délibération n° 2023-06 est soumise **au vote et adoptée par 7 voix et une abstention.**

5) PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2023

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de budget 2023.

Le budget définitif sera présenté le 31/03 pour vote.

Demande est faite par les membres de la mise à disposition du fichier présenté, ainsi que du budget 2022 réalisé et du budget primitif 2023.

6) QUESTIONS DIVERSES

Règles de publicité des actes des collectivités territoriales

Monsieur le maire informe le conseil des modifications en matière de publication des actes. Dorénavant les comptes-rendus du conseil devront être signés uniquement par le maire et le secrétaire.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

Foyer rural

Monsieur le maire rend compte de la réunion du 3 mars avec les habitants pour la création d'un foyer rural. Une réunion est prévue le mardi 14 mars avec le foyer rural de Nucourt pour une aide dans le montage du dossier de création. L'ensemble du bureau prévisionnel du foyer rural a été convié.

Logement de la commune

L'appartement sera loué à compter du 18 mars.

Antenne

Une réunion en préfecture est prise pour le 29 mars avec tous les intervenants concernés afin de discuter des solutions envisageables pour l'installation d'une antenne sur notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Relevé des délibérations :

- 2023 - 05 délibération concernant l'aménagement d'un plateau multisport
- 2023 - 06 délibération concernant le contrat AMO pour le plateau multisport
- 2023 - 07 délibération modificative de la délibération 2023-01

La secrétaire de séance

Le Maire